L'IDENTIFIANT NATIONAL DE SANTÉ



QU'EST-CE QUE C'EST?

L'Identité Nationale de Santé (INS) est un **outil d'identito-vigilance, partagé par tous les acteurs de santé**, qui leur permet d'**associer le bon document au bon patient**.

Son utilisation est essentielle pour faciliter et sécuriser les différents usages numériques, comme les messageries sécurisées de santé pour échanger avec ses correspondants professionnels ou avec le patient au travers de Mon Espace Santé.

DE QUOI EST CONSTITUÉE L'INS ?

L'INS est composée de 5 traits et d'un matricule unique pour chaque patient (là où le numéro de sécurité sociale est généralement partagé entre plusieurs membres d'une famille).



LES USAGERS QUI NE PEUVENT DISPOSER D'UNE INS:

- les étrangers non immatriculés en France (touristes, migrants non déclarés);
- les personnes qui ne peuvent justifier leur identité ou dont l'identité est jugée "suspecte";
- les usagers qui sont pris en charge dans le cadre d'une procédure d'anonymat réglementaire.

QUELLES UTILITÉS POUR LES PS?



Faciliter les échanges et le partage de données de santé avec vos interlocuteurs:



Rattacher directement un document reçu ou scanné à un dossier existant;



Fiabiliser les identités de vos patients en utilisant une identité de référence:



Créer directement une nouvelle identité dans votre logiciel;



Alimenter et consulter facilement le DMP:



Échanger demain avec vos patients de manière sécurisée via **Mon Espace Santé**.

COMMENT UTILISER ET TRANSMETTRE L'INS?

L'INS doit être qualifiée une seule fois pour chacun des patients que vous suivez en respectant ces deux conditions :

- Avoir été récupérée ou vérifiée par appel au téléservice INSi depuis votre logiciel de gestion;
- Ètre vérifée sur la base d'un justificatif d'identité (carte nationale d'identité, 2 passeport ou titre de séjour).

QUE DIRE A VOS PATIENTS?

Vous êtes identifiés de la même façon par tous vos professionnels de santé ce qui vous évite d'être confondu avec une autre personne ou de créer inutilement un nouveau dossier. L'INS permet également d'améliorer la qualité et la sécurité des soins en limitant le risque de doublons et de collisions pouvant parfois être à l'origine d'évènements indésirables graves.

- QUEL LIEN ENTRE INS ET PARTAGE DE DONNÉES ? Dès début 2023, il sera nécessaire de disposer de l'INS qualifiée d'un patient pour pouvoir alimenter le DMP ou écrire au patient sur sa MS Santé citoyenne.
- COMMENT PUIS-JE PASSER A L'INS ? Cette qualification obligatoire doit être effectuée une fois pour chaque patient de votre officine. Vous pourrez le faire dans votre logiciel de gestion d'officine.

CONCRÈTEMENT DANS Id. !

POUR INTERROGER LE SERVICE

Pour récupérer les informations de l'INS à partir du référentiel, vous disposez de trois possibilités :

Avec les données issues de la carte vitale : **Récupération de l'INS** avec carte vitale

La récupération de l'INS est réalisée avec les données telles qu'elles sont mémorisées dans la carte vitale. Après avoir saisi les données dont vous disposez : **Récupération de I'INS sans carte vitale**

La récupération de l'INS est réalisée avec les données que vous saisissez, validez les informations avec FIN pour interroger le service. On vérifie l'INS, à partir d'un document intégrant l'INS (imprimé sous forme de code datamatrix) :

Vérification de l'INS.

- Plusieurs identités correspondent aux données? Par défaut seuls le nom et le(s) prénom(s) de naissance sont obligatoires pour lancer le téléservice. Si plusieurs identités sont renvoyées, il convient de vérifier, voire de compléter les données saisies.
- **Une incohérence est détectée?** Si l'identité enregistrée dans la fiche patient est différente de celle retournée par le téléservice, il convient de confirmer les éléments de l'identité correspondant à votre patient.

EXEMPLE D'IDENTIFICATION DU PATIENT AVEC CARTE VITALE

En vente, après la lecture de la carte vitale :

- 1- sélectionner le patient:
- 2 le téléservice INSi est lancé automatiquement;
- 3 l'Identité Nationale de Santé du patient est récupérée;
- **4** le logiciel vous invite à vérifier que l'identité retournée par le téléservice correspond bien au patient pris en charge.

Après avoir vérifié les informations enregistrées à l'aide d'une pièce d'identité à haut niveau de confiance, vous sélectionnez la pièce d'identité ayant servi pour vérifier.

Dans ce cas, l'INS est **récupéré** et **contrôlé**, le statut est **qualifié**. Le patient est identifié sans équivoque.



LES DOCUMENTS A HAUT NIVEAU DE CONFIANCE SONT :

- Le passeport:
- A La carte nationale d'identité;
- Le livret de famille ou l'extrait d'acte de naissance (pour les mineurs) avec une pièce d'identité du responsable légal;
- 🔥 Le titre de séjour (pour les étrangers).

REMARQUES

- Si les données de l'identité récupérée ne correspondent pas aux informations du document présenté, il faut cocher « Les informations inscrites sur la pièce d'identité sont différentes des données INS ci-dessus ». Le patient n'est pas identifié de façon fiable.
- Si le patient ne vous présente pas de document, vous indiquez « Aucune pièce présentée ».

 Dans ce cas, la popup de qualification se représentera lors des prochaines délivrances (autant de fois que cela a été configuré en Paramètres Officine > Paramètres > Client, section Identitovigilance, par défaut 3 fois).
- Pour des raisons de sécurité, si le patient refuse de vous présenter un justificatif, vous pouvez le signifier par « Refuse de présenter une pièce d'identité ».